

Projet pédagogique



Accueil périscolaire « Les P'tites Frimousses » 2021/2022

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 1 sur 54

Sommaire

I.	Présentation de l'organisateur	
1.	Historique	04
2.	La SPL Enfance et Animation	05
3.	Territoire d'intervention et contexte local	06
4.	Publics visés	08
5.	Comités d'usagers	09
6.	PEDT et Projet éducatif	10
7.	Certification « Quali'loisirs »	13
II.	Présentation du site	
1.	Diagnostic	16
2.	Contexte	16
3.	Historique	17
4.	Principales missions	17
5.	Les locaux	18
6.	Le public	21
7.	Les moyens mis en œuvre	21
III.	Fonctionnement / déroulement de l'accueil	
1.	Place de l'enfant	25
2.	Accueil des enfants en situation de handicap	26
3.	Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants	28
4.	Relation avec les familles	29
5.	Transport	30
6.	Objectifs généraux et pédagogiques	32

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 2 sur 54

IV. Organisation de la journée	
1. Journée type	33
2. L'accueil	35
3. Les activités	39
4. Le repas	43
V. Hygiène / santé / sécurité	
1. Dossiers médicaux et soins	45
2. Alimentation	47
3. Sécurité des enfants	48
VI. Rôle de chacun	
1. La direction l'accueil de loisirs	49
2. L'équipe d'animation	49
VII. Modalités d'évaluation	50
VIII. Relation avec les partenaires	52
IX. Emargement	54

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 3 sur 54

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 4 sur 54

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devenant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL Enfance et Animation

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Un président : Monsieur Gabriel SCHAEFFER
- Un directeur général : Monsieur Nicolas TERRASSE

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Monsieur SCHAEFFER puis Monsieur KASTLER ayant mis un terme à ses fonctions de Président de la SPLEA, Madame Lila SAUPIN a été élue en septembre 2020.

Une Société publique locale (SPL) est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 5 sur 54

groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 6 sur 54

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser leurs moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multi-sports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 7 sur 54

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau	Total
< 3 ans (2013-2015)	44	22	55	27	33	36	217
De 3 à 5 ans (2012-2010)	31	27	60	33	59	38	248
De 6 à 10 ans (2009-2005)	88	54	106	58	99	65	470
De 11 à 17 ans (2004-1998)	179	85	116	116	116	72	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20).. L'offre d'accueil concerne à la fois un accueil collectif par l'intermédiaire des crèches mais

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 8 sur 54

également un accueil individuel avec la présence d'assistantes maternelles sur le secteur. Cette articulation entre accueil collectif et individuel nécessite la réalisation d'un équilibre pour que ces accueils ne puissent avoir de conséquence pour les unes et les autres.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 341 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre accueils périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg / Petit-Landau, 86 sur Ottmarsheim et 91 sur Bantzenheim / Chalampé. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux adolescents de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers. Les objectifs de ces comités sont de permettre

- D'exprimer les besoins des usagers,
- D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 9 sur 54

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 10 sur 54

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et règlementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 11 sur 54

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 12 sur 54

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

7. Certification « Quali'loisirs »

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents. Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE

1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.

1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.

1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

PREVENTION ET SECURITE

2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.

2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 13 sur 54

2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES

3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.

3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.

3.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE

4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.

4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.

4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

LOCAUX

5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.

5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.

5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

EQUIPE D'ENCADREMENT

6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.

6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.

6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

RELATION AVEC LES FAMILLES

7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.

7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.

7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

COMMUNICATION

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 14 sur 54

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

4.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 15 sur 54

II. Présentation du site

1. Diagnostic

Il découle du bilan du projet pédagogique de l'année scolaire précédente. Les enfants ont vécu une année scolaire avec des contraintes protocolaires liées à la COVID. Ces contraintes ont entraîné une remise en question de l'ensemble de l'équipe pédagogique quant à l'adaptation des projets pour le bien être des enfants. Ce bien être passera par le respect des enfants et une écoute quotidienne. De plus nous souhaitons orienter notre projet vers apprendre à vivre ensemble, sur le respect, l'entraide.

2. Contexte

Les enfants sont accueillis durant toute l'année scolaire sur les temps d'accueil le matin avant l'école, la pause méridienne entre l'école et le soir après l'école et les mercredis en journées complètes.

Au sein d'un RPI, nous accueillons les enfants pour la pause méridienne (lundi-mardi-jeudi-vendredi) sur deux sites se situant :

• Accueil de Loisirs « les P'tites Frimousses », Rue de l'Est 68 490
BANTZENHEIM

• Allée de l'Europe 68490 CHALAMPE

Pour les autres moments d'accueil les enfants sont accueillis à BANTZENHEIM en fonction des temps scolaire ci-dessous :

<i>Horaires accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à BANTZENHEIM</i>			
<i>Lundi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30
<i>Mardi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30
<i>Mercredi</i>	De 07h00 à 18h30 – Accueil ½ journée départ et arrivée à 13h30		
<i>Jeudi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30
<i>Vendredi</i>	07h00 à 08h00	11h30 à 13h30	16h00 à 18h30

<i>Horaires accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à CHALAMPE</i>			
<i>Lundi</i>	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
<i>Mardi</i>	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
<i>Jeudi</i>	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
<i>Vendredi</i>	07h00 à 08h15	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 16 sur 54

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'agrément places disponibles est le suivant :

Périscolaire BANTZENHEIM	-6 ans	+ 6 ans	Total
<i>Matin</i>	7	12	19
<i>Pause méridienne</i>	14	41	55
<i>Soir</i>	18	25	43
<i>Mercredi</i>	15	18	33
Périscolaire CHALAMPE	20	20	40

L'accueil périscolaire « Les P'tites Frimousse » est agréé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) sous les numéros d'agrément :

Code organisateur : 068ORG0478	N° agrément : 0680478AP000121-E01
--------------------------------	-----------------------------------

3. Historique

Le périscolaire « Les P'tites Frimousses » a été créé en 1999 pour répondre aux besoins de garde des familles de Bantzenheim et Chalampé. Le bâtiment se situe à proximité de l'ACL-MJC de Bantzenheim et de la salle des fêtes. Bantzenheim connaît une forte activité associative. Dix-neuf associations proposent des activités diverses et variées.

4. Principales missions

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaires,
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir,
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs,
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes,

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 17 sur 54

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...),
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie,
- Favoriser la créativité de l'enfant.

5. Les locaux

Plan accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM



Entrée



Sas d'entrée



Bureau Direction

Accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM

Salle du personnel



Le couloir



Les sanitaires enfants



Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 18 sur 54

Accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM



Salle activités des maternels



Coins aménagés des maternels



Salle de repos



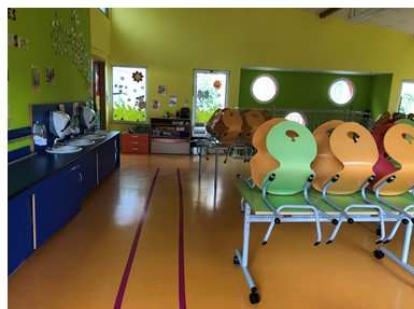
Accueil de loisirs « les P'tites frimousses » BANTZENHEIM



Salle activités des élémentaires



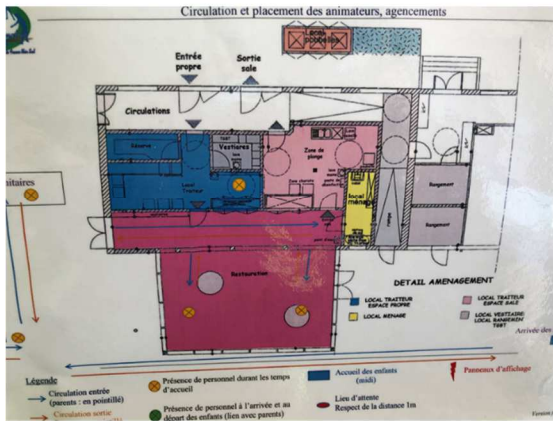
Espaces extérieurs



Office

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 19 sur 54

Plan accueil de loisirs CHALAMPE



Salle d'activité et restauration



Entrée



Plan accueil de loisirs CHALAMPE

Vestiaire



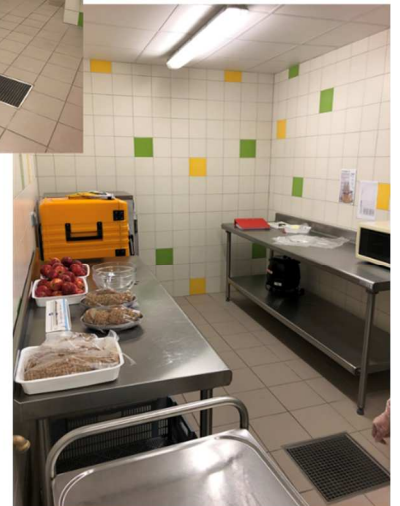
Point d'eau



Office



Sanitaires



Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 20 sur 54

Plan accueil de loisirs CHALAMPE



Extérieur



6. Le public

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles des communes de BANTZENHEIM et CHALAMPE.

7. Les moyens mis en œuvre

→ Humains

L'encadrement et la composition de l'équipe pédagogique répond aux directives du DSDEN à savoir :

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 21 sur 54

<p><i>Accueil périscolaire Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi</i></p> <p>1 animateur pour 10 enfants pour les maternels 1 animateur pour 14 enfants pour les élémentaires</p>
<p><i>Accueil périscolaire Mercredi</i></p> <p>1 animateur pour 8 enfants pour les maternels 1 animateur pour 10 enfants pour les élémentaires</p>
<p>50 % de l'équipe doit être qualifié 30 % de l'équipe peut être stagiaire 20 % de l'équipe peut être non-qualifié</p>

Equipe Pédagogique			
Nom	Prénom	Fonction	Diplôme
RAMM	Florane	Directrice	BEATEP
DEPRETZ	Marie-Laure	Directrice-Adjointe	Stagiaire BAFA Stagiaire BPJEPS
ALANSO	Céline	Animatrice	BAFA
FAHNERT	Christine	Animatrice	BAFA
MARTINEZ	Manon	Animatrice	BAFA
SIEGFRIED	Katia	Animatrice	BAFA
STROEBEL	Corinne	Animatrice	BAFA
THOUVENIN	Delphine	Animatrice	BAFA
WEISGERBER	Anaïs	Animatrice	BAFA
WASSMER	Mali	Animatrice	Stagiaire BAFA
AKTAS	Oznur	Animatrice	Non qualifié
Maîtresses de maison			
FAHNERT	Nitiya	Maitresse de Maison	
FLAMMEN	Fany	Maitresse de Maison	
ZBYROWSKI	Annissa	Maitresse de Maison	

Tout au long de l'année le personnel complète ses compétences en participant à des formations.

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 22 sur 54

Des formations SST et PSC1 sont également organisées chaque année.
Des temps de rencontre GAPP (Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles) sont également proposés.

→ Financiers

Un budget prévisionnel est voté par les membres de la SPLEA. Il est élaboré en plusieurs lignes, qui correspondent aux différentes dépenses inhérentes au fonctionnement, aux projets...

→ Les réunions

L'équipe se réunira tous les mardis matin durant les temps périscolaire. Ces moments d'échanges permettront de transmettre les points abordés lors des réunions avec le responsable enfance mais également de la Direction Générale.

Des points récurrents sont abordés à chaque réunion et en fonction de l'actualité :

- Bien être des enfants
- Planning d'activités
- Prise en compte de l'avis des enfants
- Echange avec les parents
- Tour de table
- Points divers.
- Bilans

En fin d'année des réunions seront organisées pour préparer le nouveau Projet Pédagogique en fonction des bilans.

L'équipe se réunira également avant la rentrée scolaire pour évoquer la veille administrative mais aussi pour préparer l'accueil des enfants et les locaux.

Pour la Direction, des réunions au siège sont organisées tous les 15 jours les mercredis matin en présence du Responsable enfance et les autres Directeurs de la structure.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 23 sur 54

→ Le cadre et les règles pédagogiques

La Direction et l'équipe pédagogique sont garants du respect des règles établies au sein des structures. Lors de déplacement extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataires...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Pour les enfants :

- De se sentir en sécurité,
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

Pour l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente en fonction du projet,
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- D'affiner notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- Déléguer à un collègue ou à la Direction la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- Crier fort : vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela sera sans grande efficacité,
- Donner une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- Annoncer une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue, Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 24 sur 54

l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

- Savoir être patient, écouter, expliquer...
- Être responsable,
- Prendre des initiatives,
- Veiller à la sécurité.

III. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

=> Quali'Loisirs – guid 03 – Développement de l'enfant

1. Place de l'enfant

Lors de l'accueil périscolaire nous souhaitons que l'enfant soit acteur de ce temps d'accueil, nous voulons lui permettre la possibilité de choisir ses activités, lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui donnant l'occasion de faire des choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix.

Laisser l'enfant s'exprimer, lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.

Vivre pleinement ses différents temps d'accueil, plaisir, distraction, amusement, temps libre, découverte, repas, repos ... autant de temps de loisirs, que chaque enfant doit pouvoir expérimenter et partager.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 25 sur 54

2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence paru le 22 mars 2019 qui porte sur les moyens d'améliorer la qualité de nos accueils de la petite enfance (reprise pour les 3-11 ans)

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-different.org »

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 26 sur 54

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous accueillons des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative de l'accueil périscolaire pédagogique ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils et chaque année, nous tentons de continuer à nous former à cette thématique.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF dans le cadre des fonds publics et territoire. Dans ce cadre, une AMP (Aide Médico-Psychologique) est embauchée pour venir en aide des animateur encadrants des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des enfants. Par ailleurs, une formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants, et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants. Enfin, une professionnelle spécialisée externe à nos services intervient auprès des enfants en situation de handicap.

→ La sensibilisation de l'équipe

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 27 sur 54

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

→ Communication avec les familles

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi donner des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès... Moment important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe pour mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

=> *Quali'loisirs - type 20 - Fiche de renseignements*

3. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants

→ Visites - accueils préalables

Lors des inscriptions courant mars (de l'année qui précède la venue de l'enfant), les parents ont la possibilité de visiter la structure avec un animateur qui explique le fonctionnement de manière sommaire en précisant la possibilité de venir à la réunion de rentrée (septembre) ; entre temps, il y a les Portes ouvertes du site, évènement incontournable et convivial de notre accueil

→ Organisation spécifique en début d'année scolaires

Dans les premiers jours de rentrée scolaire, moment difficile pour les «nouveaux», les règles de vie sont explicitées par des dessins et/ou affiches créés par les plus grands ; nous lisons également le livre KOUKI (diffusé lors des inscriptions) permettant de rappeler le fonctionnement grâce à la mascotte.

→ Intégration en cours d'année

Si une inscription arrive en cours d'année (exemple octobre 2020), nous prenons un temps différent avec les parents et l'enfant pour visiter les lieux, se rencontrer et expliquer le fonctionnement de manière plus détaillée, la réunion de rentrée étant passée ; nous essayons ainsi de privilégier un accueil plus individualisé permettant à l'enfant de trouver ses marques rapidement et nous en parlons en équipe

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 28 sur 54

4. Relation avec les familles

Favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, faire participer les familles à la vie du centre sont des objectifs majeurs pour offrir à tout à chacun en accueil serein.

- Durant l'année des moments d'échange seront proposés :
 - Rencontre des familles lors de l'inscription.
 - Réunion de rentrée pour aborder le projet pédagogique, le fonctionnement et faire visiter les locaux.
- Un animateur référent accueil rendra compte des animations faites, des projets, des retours éventuels des enseignants, du comportement de l'enfant...
- Les familles peuvent utiliser une boîte à idées pour toutes suggestions.
- L'ensemble du personnel reste à disposition des familles pour toutes demandes.
- Le projet éducatif et le projet pédagogique sont mis à disposition des parents à l'entrée. Ces documents peuvent être consulter sur place, mais peuvent être également demandés.
- La SPL Enfance et Animation s'appuie également sur l'implication des familles dans les modalités d'exercice de la coéducation. Ainsi, la place des parents et de la famille dans les établissements de la SPL Enfance et Animation se retrouve au sein des comités d'usagers. Ces comités d'usagers ont un rôle consultatif qui doit permettre à la SPL Enfance et Animation de prendre en compte, dans le respect des obligations légales comme dans celui de ses capacités financières, les besoins des populations. Les deux personnes siégeant actuellement au comité d'usagers pour les P'tites Frimousses sont :

Madame HORVATH

Monsieur MULDERMANS

Les parents peuvent prendre contact avec ces personnes à l'adresse mail :

cupb@splea68.fr

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 29 sur 54

5. Transport

==>Quali'Loisirs – guid 01 – règles de base de sécurité et d'hygiène

→ Déplacement à pied :

- Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
- Les enfants se rangent deux par deux.
- Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
- L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
- L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
- Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
- Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
- Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
- Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
- Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
- Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc...).

→ Minibus :

- Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie devra être déclarée au responsable des

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 30 sur 54

véhicules. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.

- S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule.
- Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
- Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
- Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. De 35kg).
- Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
- Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.
- Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
- Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
- Aider les plus petits à monter ou à descendre.

En cas d'accident :

- Se munir du gilet de signalisation
- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité soit derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

Que doit faire la SPL le cas échéant :

- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 31 sur 54

- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

→ Transport prestataire :

Chaque déplacement nécessitant un moyen de transport sera effectué par une compagnie de bus. L'animateur référent du bus veillera à l'état général du véhicule. Il devra également s'assurer que tous les enfants soient bien attachés pendant le trajet.

Aucun enfant devra être placé sur les sièges à proximité des portes. Il est également important de recompter à plusieurs les enfants installés.

Une fois que toutes les vérifications d'usage seront faites et uniquement, l'animateur référent pourra ordonner le départ au chauffeur.

6. Objectifs généraux et pédagogiques

Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets culturels et d'expression, • Elargir le panel artistique en permettant l'apprentissage de nouvelles techniques manuelles, • Proposer à l'enfant de devenir un membre actif de l'accueil périscolaire en proposant ses idées autour de forums, en présentant soi-même une animation.

Encourager l'enfant à devenir acteur de son temps d'accueil
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et encourager la prise de parole de l'enfant, • Aider l'enfant à se situer par rapport au groupe, tout en respectant la personnalité de celui-ci, • Se positionner en repère pour l'enfant / être une source d'informations pour lui,

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 32 sur 54

Préserver les notions de plaisir, de bien-être, d'épanouissement, de rêves, d'imaginaire ou de ludique
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'enfant d'éveiller tous ses sens en s'amusant grâce à un programme d'animations varié, • Mise en place de lieux et de temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide direct de l'adulte, • Valorisation des réalisations individuelles et collectives

Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel
<ul style="list-style-type: none"> • Favorisation d'animation faisant appel au travail d'équipe comme les jeux de coopération et les sports collectifs, • Elaboration des règles de vie avec les enfants et implication des enfants dans la vie quotidienne, • Mise en place de responsables et de chefs d'équipes chargés de veiller au bon déroulement des activités et de la vie quotidienne.

IV. Organisation de la journée

1. Journée type

<i>ACCUEIL Périscolaire</i>		
Accueil Matin <i>Uniquement à BANTZENHEIM</i>	07h00 07h30 07h40 07h45 07h50 08h00 08H05	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur et/ou à l'extérieur, de nombreux jeux individuels ou collectifs sont à disposition, des espaces aménagés peuvent être utilisés par les enfants. Rangement, ▪ Passage aux toilettes + habillage ▪ Appel ▪ Départ pour l'école de Bantzenheim et Chalampé ▪ Accompagnement des enfants de Bantzenheim, scolarisés à Chalampé pour le trajet Bus RPI ▪ Accompagnement des enfants scolarisés à Bantzenheim venant de Chalampé par le Bus RPI ▪ Départ bus RPI pour les enfants scolarisés à Chalampé
Enfants scolarisés à BANTZENHEIM		

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 33 sur 54

Pause méridienne <i>Accueil à BANTZENHEIM</i>	11h30 11h35 11h40 11h50 12h00 12h45 13h05 13h10 13h15	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires ▪ Appel ▪ Départ pour l'accueil périscolaire ▪ Déshabillage et passage aux toilettes ▪ Prise du repas + « Exprime-toi » ▪ Activités à l'extérieur et/ou intérieur ▪ Habillage et passage aux toilettes ▪ Appel ▪ Départ pour l'école
	Enfants scolarisés à CHALAMPE venant durant la pause méridienne à Bantzenheim	
	11h45 11h50 11h55 12h10 12h15 12h20 12h45 13h05 13h10 13h15 13h30 13h40	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires ▪ Appel ▪ Départ transport bus RPI Chalampé==>Bantzenheim ▪ Arrivée périscolaire de Bantzenheim ▪ Déshabillage et passage aux toilettes ▪ Prise du repas + « Exprime toi » ▪ Activités à l'extérieur et/ou intérieur ▪ Habillage et passage aux toilettes ▪ Appel ▪ Départ pour trajet en bus RPI ▪ Départ trajet Bantzenheim==>Chalampé ▪ Accompagnement des enfants dans les écoles de Chalampé
Pause méridienne <i>Accueil à CHALAMPE</i>	Enfants scolarisés à CHALAMPE	
	11h45 11h50 11h55 12h05 12h15 12h50 13h10 13h20 13h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires ▪ Appel ▪ Départ pour l'accueil périscolaire (trajet à pied uniquement pour les maternels) + élémentaires activités à l'extérieur et/ou intérieur ▪ Déshabillage et passage aux toilettes ▪ Prise du repas + « Exprime-toi » ▪ Activités à l'extérieur et/ou intérieur ▪ Habillage et passage aux toilettes ▪ Appel ▪ Départ pour l'école
Accueil Soir <i>Uniquement à BANTZENHEIM</i>	Enfants scolarisés à BANTZENHEIM	
	16h00 16h05 16h10 16h20 16h30 17h00 18h15 18h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires ▪ Appel ▪ Départ pour l'accueil périscolaire ▪ Déshabillage et passage aux toilettes ▪ Prise du goûter ▪ Départ échelonné des enfants ▪ Démarrage des activités et mises en place des projets ▪ Rangement ▪ Fin de l'accueil
	Enfants scolarisés à CHALAMPE	
	16h15 16h20 16h25 16h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil des enfants sortant des écoles maternelles et élémentaires ▪ Appel ▪ Départ pour l'accueil périscolaire, uniquement pour les enfants maternels ▪ Départ trajet bus RPI Chalampé==>Bantzenheim

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 34 sur 54

	16h45	▪ Arrivée à l'accueil périscolaire Déshabillage et passage aux toilettes
	16h55	▪ Prise du goûter et départ échelonné
	17h20	▪ Démarrage des activités et mises en place des projets
	18h15	▪ Rangement
	18h30	▪ Fin de l'accueil

<i>ACCUEIL Mercredis</i>		
Accueil Matin <i>Uniquement à BANTZENHEIM</i>	07h00	▪ Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur et/ou à l'extérieur, de nombreux jeux individuels ou collectifs sont à disposition, des espaces aménagés peuvent être utilisés par les enfants.
	08h40	Rangement,
	08h00	▪ Passage aux toilettes + habillage
	09h00	▪ Appel
	09h00	▪ Collation
	09h30	▪ Démarrage des activités et mis en place des projets
	11h20	▪ Rangement
	11h30	▪ Temps calme et libre
	11h50	▪ Passage aux toilettes
	11h50	▪ Repas pris en commun
	12h00	▪ Temps calme, lecture, détente et sieste pour les plus petits avec un réveil échelonné en respectant le rythme de l'enfant
	13h00	▪ Rangement
	13h40	▪ Passage aux toilettes
	13h50	▪ Appel
	14h00	▪ Démarrage des activités projets
	14h05	▪ Rangement
	15h40	▪ Passage aux toilettes
	15h50	▪ Prise du goûter en commun
	16h00	▪ Bilan de la journée avec les enfants + « Exprime-toi »
	16h30	▪ Départ échelonné de enfants
16h45	Activités à l'intérieur et/ou extérieur, projets individualisés	
18h15	▪ Rangement	
18h30	▪ Fin de l'accueil	

2. L'accueil

→ Accueil du matin

Les enfants arrivent suivant des horaires échelonnés et seront répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur proposera des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin et le coloriage. Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures, dinette, poupées...). L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur.

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 35 sur 54

Les enfants pourront dès que le temps le permettra profiter également d'un espace vert.

→ La pause méridienne

Le temps de la pause méridienne sera un temps éducatif.

Il faut bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».

L'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation...

Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.

L'après-repas est avant tout un temps de détente et de libre épanouissement.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.
- Les enfants soient accompagnés à chaque table par un animateur.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :

- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- Goûte aux aliments qu'il ne connaît pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
- Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :

- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant leur retour en classe.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 36 sur 54

- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Dans tous les cas, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout.

Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important.

Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.

Les enfants seront mis à contribution sur la base du volontariat lors des repas. Il n'y aura aucune obligation.

Afin de rendre plus attractif le moment du repas, des animations à thème seront proposées. Ces moments festifs illustreront principalement les périodes de Carnaval, St Valentin, Pâques, la semaine du goût, Noël et la nouvelle année.

Les enfants seront impliqués sur la base du volontariat.

Les animatrices passent à chaque table afin de servir les enfants.

Une attention particulière est portée afin de vérifier que chaque enfant soit servi en quantité suffisante et goûte à tous les aliments. A la fin du repas, les enfants desservent leur table dans des paniers de lavage et un responsable de table lave sa table.

→ Temps calme et repos

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 37 sur 54

Groupe des maternels :

Le temps de repos et de sommeil dont chaque enfant a besoin est variable d'un enfant à un autre, nous cherchons à mettre en place des solutions qui tiennent compte de ces différents besoins.

Après le repas, un coin calme dédié au repos est aménagé, réunissant les conditions de repos adéquates : attention relâchée, allongé confortablement, sans chaussures, couverture à disposition.

Les enfants profitent d'un temps de lecture des animatrices ou restent au calme selon leur besoin (écouter un conte, regarder un livre...)

Groupe des élémentaires :

Pour ce groupe, le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : jeux de société, lecture, dessin Le tout dans le calme.

→ Accueil du soir et après-midi

Les enfants prendront le goûter. Une attention particulière sera faite tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire des enfants. Notamment à travers les goûters que nous leur proposerons. Nous privilégierons le pain accompagné de fromage ou chocolat, ainsi que les céréales, les compotes ou les fruits. L'enfant pourra choisir ce qu'il souhaite.

Puis, mise en place d'animations variées suivant l'âge des enfants. Les animateurs prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.

Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables. Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations de la journée. Pour cela, nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeu.

Comme à l'accueil du matin, les enfants pourront dès que le temps le permettra profiter d'un espace vert.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 38 sur 54

Organisation interne concernant l'accueil	
<i>Faire respect les horaires d'accueil par les familles et les enseignants</i>	Il est important de veiller et rappeler aux familles de respecter les horaires, car un retard peut mettre à défaut l'organisation. Ex : accueil du matin, une arrivée après 07h40 met en difficulté, la prise en charge pour l'accompagnement des enfants à l'école.
<i>Prise en charge des enfants durant le déplacement</i>	Aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe hors de la structure périscolaire. Si le parent est en retard, il devra lui-même accompagner son enfant à l'école où à la structure.

3. Les activités

ö Activités libres

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun.

Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire.

Pour cela aménagement de différents coins comme : un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance. Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter également d'un espace vert. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses...) pour que

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 39 sur 54

chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

L'enfant devra être un citoyen à part entière, sa participation sera essentielle.

Œ Activités improvisées

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants.

Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.

Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui-même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur.

Œ Activités dirigées

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.

Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

- Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 40 sur 54

- Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités en fonction de leurs compétences pour une transmission.
- Elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute des enfants en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution. Il est important que l'enfant puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.

Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Les activités dirigées de type manuelle, musicale ou encore d'expression favoriseront l'imagination et la créativité propre à chaque enfant.

Les jeux et activités sportives favoriseront le respect, la socialisation, la notion d'équipe, l'épanouissement et le plaisir. Les activités seront adaptées à l'âge et à la capacité du public.

Œ Grands jeux

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.

Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

Lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent pour passer un moment de détente tous ensemble. Cela favorise l'échange et la solidarité entre les enfants également le mixage des équipes.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 41 sur 54

Œ Mobilisation en fonction de la vie associative des communes

Participation aux manifestations locales organisées sur les communes. L'équipe d'animation mobilisera les enfants sous la base du volontariat, en réalisant des décorations, jeux, animations...

Ainsi les enfants pourront participer aux traditionnelles fêtes de village.

ECO-RESPONSABILITE

Pour les actions, projets, vie en collectivité menés durant les accueils une attention et sensibilisation sera faite auprès des enfants concernant l'éco-responsabilité.

- *Ne rien jeter par terre,*
- *Couper l'eau du robinet pour ne pas laisser couler inutilement,*
- *Eteindre la lumière lorsqu'on sort d'une pièce,*
- *Ne pas gâcher le papier pour colorier*
- *Recyclage des objets du quotidien pour réaliser les activités manuelles ou autres,*
- *Trier les déchets,*
- *Limiter le gaspillage de nourriture.*

Mise en place déjà existante :

- Mise en place de cartons dans les différentes salles d'activités pour réaliser le tri des papiers, plastiques, cartons...
- Utilisation de papier, feuilles donner par les familles.
- Stockage de toutes sortes de matériaux de récupération à la cave pour réaliser des projets.
- Utilisation de l'eau du robinet servie aux enfants.
- Lors des repas, il est demandé aux enfants s'ils aiment ou pas le repas. Dans le cas négatif nous les invitons à goûter en servant une petite quantité,
- Respect de l'environnement extérieur, locaux, du matériel mis à la disposition des enfants

==> Quali'Loisirs – guid 04 – fiche d'activité

==> Quali'loisirs – guid 13 – Les différentes postures professionnelles

==> Quali'loisirs – guid 14 – Suivi et accompagnement des enfants dans la réalisation de leurs projets

==> Quali'loisirs – guid 15 – Mutualisation des compétences

==> Quali'loisirs – guid 18 – Ressources locales

==> Quali'loisirs – guid 20 – Matériel pédagogique mutualisé

==> Quali'loisirs – guid 22 – Documentations professionnels mutualisé – livres

==> Quali'Loisirs – exprime-toi - classeur bleu – ENF

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 42 sur 54

4. Le repas

La pause méridienne et la prise des repas sont une animation à part de construction de l'enfant, ce moment n'est pas seulement un moment de garde mais de découverte, d'apprentissage, de dégustation par la prise de repas variés. Notre partenaire pour les repas est le traiteur « API » en liaison froide.

Les attentions recherchées :

- Faire découvrir des **saveurs**,
- Faire le plein de **vitamines**,
- **Respecter les aliments**,
- Développer **l'éveil gustatif**,
- **Prendre le temps** de déguster,
- **Partager**,
- Être à **l'écoute** de chacun,
- **Respecter le rythme** de chacun.
- Travailler en partenariat avec nos fournisseurs,
- Créer un espace spécifique et convivial,
- Créer des moments festifs,
- Proposer des animations autour du repas,
- Participation active de l'équipe pédagogique lors de la prise des repas.⁸

Mise en place d'une approche éducative, afin d'expliquer aux enfants que chaque aliment a son importance pour le bon fonctionnement du corps. Cette approche pourra se faire sous forme de panneaux d'information, de jeux, de supports vidéo ou autres. L'équipe pourra proposer durant l'année des animations sous la forme qu'ils le souhaitent. Des moments festifs seront également organisés (prendre le repas comme dans un vrai restaurant, organiser un repas de festif...)

Notre approche :

- Veuillez à ce que tous les enfants aient au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas. En effet les aliments ont une importance capitale pour le développement physique et mental, une carence ou un

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 43 sur 54

déséquilibre alimentaire peut être néfaste sur la capacité d'apprentissage des enfants.

- Eviter les stéréotypes (aspect du repas). Les animateurs feront comprendre aux enfants qu'il ne faut pas juger les aliments par rapport à leur aspect mais suivant leurs saveurs, en les goûtant. Faire goûter à l'enfant, un aliment qu'il n'a pas l'habitude de manger, lui permettra peut-être de l'apprécier.
- Respecter le rythme de chacun afin de permettre à chaque enfant d'apprécier ce moment de la journée.
- Faire respecter les aliments passe par de petites règles toutes simples :
 - Le pain = un complément alimentaire,
 - Goûter à chaque aliment, même en petite quantité,
 - Ne pas jouer avec la nourriture,
 - Ne pas « dégoûter » ses camarades de table,
 - Eviter le gaspillage.
- Être toujours à l'écoute des enfants, afin de répondre au mieux à leurs attentes ou réticences. Etablir un dialogue avec les enfants et parents afin de pouvoir rassurer tout le monde et informer.
- L'équipe pédagogique participera régulièrement à des commissions des menus proposées par notre fournisseur Afin de transmettre les retours du terrain, les difficultés rencontrées, les attentes des enfants et participer à l'élaboration des menus.

Missions	A la charge de :	Description
Livraison des repas	Livreur de la société API	Le livreur dépose les repas dans la matinée, il a sous sa responsabilité lors de la livraison de : prendre la température, mettre les aliments dans le réfrigérateur, et de déposer les feuilles de livraison.
Remise à température des repas	Maitresses de maison	Remise à température des aliments en veillant à respecter les protocoles HACCP et les procédures décrites dans « <i>Quali'loisirs</i> »
Préparation des tables		Mise en place des couverts
Préparation des plats et service		Avant la distribution aux enfants des repas prise de la température. Après

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 44 sur 54

		vérification, les plats sont amenés pour le service.
--	--	--

V. Hygiène / santé / sécurité

1. Dossiers médicaux et soins

Référent Assistant sanitaire PAI	Marie-Laure DESPRETZ (SST) En son absence la mission est assurée par la Directrice
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la remise, pour chaque enfant, des renseignements médicaux nécessaires, ▪ Informer le personnel encadrant des éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires, ▪ Se tenir informé du protocole établi pour chaque enfant en situation de handicap, ▪ Identifier les enfants qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments, ▪ S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant, ▪ Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins à donner, ▪ Ne pas donner de médicaments sans avis médical

Référent Infirmierie	Delphine THOUVENIN En son absence la mission est assurée par la Directrice et/ou la Directrice-Adjointe
Rôle	<p>Tenir à jour les trousse de premiers secours enfants ==> <i>Quali'loisirs - guid 12 - Trousses pharmacie - enfants</i> ==> <i>Quali-loisirs - reg 05 - Registre vérification des trousse de secours</i> (placard infirmerie)</p> <p>Et salariés ==> <i>Quali'Loisirs - guid 24 - Trousses pharmacie - salariés</i> ▪ Veiller à ce que le registre de soins soit renseignés ==> <i>Quali-loisirs - type 12 - Feuille de suivi administratifs de médicaments</i> (placard infirmerie) ==> <i>Quali-loisirs - reg 04 - Registre infirmerie</i> (placard infirmerie)</p>

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 45 sur 54

Œ « Bobologie »

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués.

En cas de l'absence de l'assistante sanitaire et blessures sans gravité	
Chaque membre de l'équipe, étant formé PSC1 est en capacité d'administrer les premiers soins	
Procédure	<ul style="list-style-type: none"> ▪Aucune administration sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires ==> <i>Quali'loisirs - classeurs bleu - ENF</i> ▪Vérifier les informations médicales affichés (PB : placard infirmerie, placard salle d'activité élémentaires, cuisine / PCH : cuisine + placard salle) ==> <i>Quali'loisirs - Type 19 - Spécificités médicales</i> ▪Reporter les informations les informations dans le registre de soins, ==> <i>Quali-loisirs - type 12 - Feuille de suivi administratifs</i> (placard infirmerie)

Œ Appel SAMU

Pour les plaies graves, l'équipe est en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

==>Quali'loisirs - guid 27 - Procédure en cas d'accident grave - enfants

==>Quali'loisirs - guid 28 - Procédure en cas d'accident grave - salariés

Œ Trousses de secours

Trousses de secours Enfants Emplacement	Les trousse de secours pour les enfants se trouvent directement dans les sacs à dos utilisés quotidiennement lors de l'accueil périscolaire pour les déplacements écoles. A charge à l'équipe d'animation de s'assurer de la présence d'une trousse dans le sac à dos lors des déplacements.
Trousse de secours Personnel Emplacement	Sur chacun des sites, Bantzenheim-Chalampé, une trousse à destination du personnel est mise à disposition. Bantzenheim : placard infirmerie Chalampé : placard xxxxxxxxxxxx

Œ Administration traitement médical

Si les enfants ont des médicaments ou un traitement en cours, **il faut impérativement une ordonnance**. Pour tout autre médicament sans ordonnance nous ne pouvons pas administrer le traitement.

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 46 sur 54

Lorsqu'un soin est donné, il faut le signaler au responsable sanitaire et remplir le cahier de soins

==> Quali'Loisirs – type 12 – Feuille de suivi administrative de médicament (placard de l'infirmierie).

==> Quali'Loisirs – guid 30 – Administration de médicament

Ö Déclaration administrative en cas d'accident et incident

==> Quali'Loisirs – type 41 – Déclaration incident

==> Quali'Loisirs – type 49 – Formulaire de déclaration d'évènement grave DDCS

2. Alimentation

Missions	A la charge de :	Description
Consommation des repas et goûters	Maitresses de maison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter le plan de nettoyage qui est affiché dans chaque salle de la structure. <i>==>Quali'loisirs – type 19</i> ▪ Prendre un échantillon des plats consommés API et les conserver dans les réfrigérateurs une semaine. Sans oublier d'indiquer la date. ▪ Tenues vestimentaires réglementaires
	Equipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traçabilité des goûters distribués en concevant la composition, numéro de lots, dlc, Ces informations seront archivées dans le cahier « traçabilité alimentaire »
Ateliers culinaires	Equipe pédagogique	<p>L'atelier culinaires est un moment pour apprendre et identifier les bons réflexes d'hygiène tout en s'amusant.</p> <p>IMPERATIF avant chaque atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants ainsi que les animateurs doivent être en bonne santé, sinon risque de contamination par des germes infectieux (plaies, infections respiratoires ou intestinales...) est accru. Les enfants malades ne peuvent être acceptés à l'atelier et/ou l'animateur malade devra reporter son activité. <p>Mise en place</p>

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 47 sur 54

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les personnes participant à l'activité doivent bien se laver les mains avant, pendant et à la fin de l'activité ▪ Les surfaces et le matériel utilisés pour l'activité sont nettoyés en fonction du plan de nettoyage, ▪ Les enfants doivent porter un tablier, charlotte et des gants, ▪ L'achat des matières premières sont faits très peu de temps avant l'atelier et transportés en respectant la chaîne du froid, ▪ Chaque produit est stocké dans les conditions requises, ▪ La traçabilité des produits doit être renseignée dans le cahier, ▪ Les dates DLC et DLUO des denrées sont vérifiées avant chaque atelier, ▪ L'état des produits (aspect, couleur, odeur), des emballages et leur état de propreté doivent être contrôlés. ▪ Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions requises. ▪ Conserver un échantillon durant une semaine dans le réfrigérateur. ▪ Tenues vestimentaires réglementaires
--	--	---

3. Sécurité des enfants

==>Quali'Loisirs – guid 01 – règles de base de sécurité et d'hygiène

Œ Exercices - prévention

Chaque année, sur les équipements de Bantzenheim et de Chalampé, des exercices de sécurité sont mis en place, afin que l'équipe et les enfants sachent quoi faire en cas d'incident.

Ces exercices sont programmés par le référent sécurité de la SPLE.

Œ Taux d'encadrement

Respect des taux d'encadrement en application de la réglementation de la DSDEN.

Œ Suivi des protocoles

- Déplacements, à pied, vélo, transport minibus, autocar...
- Encadrement des activités physique et sportives,
- Suivi sanitaire

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 48 sur 54

Ö Suspicion de maltraitance

==>Quali'loisirs – guid 26 – procédure suspicion de maltraitance

==>Quali'loisirs – type 17 – fiche recueil d'information préoccupante (FRIP)

VI. Rôle de chacun

1. Le Direction

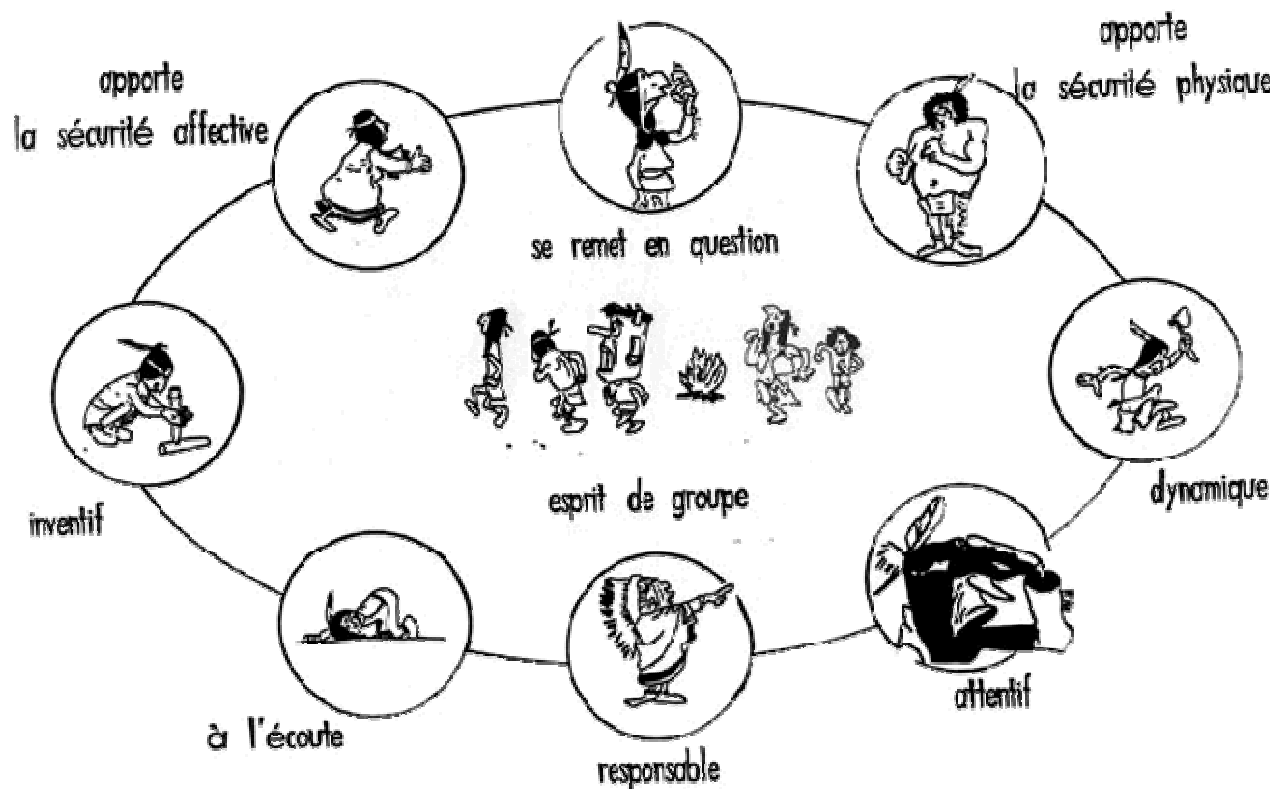
- Responsable de la mise en place du projet de l'association,
- Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
- Lien avec le conseil d'administration,
- Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité...),
- Gestion administrative et financière de l'association,
- Gestion du personnel / management / formation,
- Coordination des activités,
- Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
- Encadrement et gestion des animateurs.

2. L'équipe d'animation

- Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Construire une relation de qualité avec les mineurs, avec l'extérieur (parents, professeur des écoles, ...),
- Lien avec la directrice,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
- Respect de la courbe d'activité,
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- Encadrement d'un groupe,
- Restitution / fiche action, bilan.

En conclusion : l'animateur =

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 49 sur 54



Evaluation des stagiaires ==> *Quali'Loisirs - stag 02 - évaluation du stage pratique BAFA*

VII. Modalités d'évaluation

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un jugement. Ce jugement s'articule autour de cinq critères principaux :

- La pertinence
- L'efficacité
- L'efficience
- L'impact
- La durabilité

• La pertinence

Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence concerne la valeur ajoutée du projet. Sa mise en œuvre est-elle motivée ?

La pertinence d'un projet repose principalement sur sa conception. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 50 sur 54

correctement aux problèmes identifiés et aux besoins réels. La pertinence concerne l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation.

• L'efficacité

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints, d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

• L'efficience

L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition et vise à analyser l'atteinte des objectifs : coût financier, humain et organisationnel. Cette mesure doit être quantitative, qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget.

• L'impact

L'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et long terme. C'est la relation entre le but et les objectifs globaux du projet. Il mesure si les bénéfices reçus par les destinataires ciblés ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région, son ensemble.

• La durabilité

La durabilité vise à savoir si les effets du programme perdureront dans le temps. C'est l'analyse des chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsqu'il y a une opportunité de reproduire ou généraliser le programme à plus grande échelle.

• Moyens

- ==> Quali'loisirs – suivi 11 – rapport annuel qualité*
- ==> Quali'loisirs – suivi 15 – plan annuel d'amélioration*
- ==> Quali'loisirs – suivi 01 – indicateurs qualité*
- ==> Quali'Loisirs – guid 04 – fiche d'activité*
- ==> Quali'loisir – type 01 – enquête de satisfaction enfant*
- ==> Quali'loisir – type 03 – enquête de satisfaction famille*

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 51 sur 54

==> Quali'Loisirs – type 06 – baromètre qualité

==> Quali'Loisirs – exprime-toi - classeur bleu – ENF

Les réunions :

- Réunions de l'équipe éducative tous les mardis matin : lieu d'échange permanent au sein de l'équipe d'animation qui permet de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.
- Réunions pôle JAP
- Réunions analyse de la pratique une fois par mois (GAPP).

VIII. Relation avec les partenaires

Tout au long de l'année nous développons au maximum le partenariat avec les instances qui nous sollicitent ou que nous sollicitons.

Cette année nos partenaires sont :

- L'EHPAD Les Molènes de Bantzenheim
- La ludothèque de Bantzenheim
- La médiathèque de Bantzenheim
- L'association Festivités et Tradition de Bantzenheim

Et toute l'année :

- ***Mulhouse Alsace Agglomération***

M2A délègue par procédure l'organisation des services périscolaires sur nos sites. Elle fixe les orientations politiques et institutionnelles du secteur. Nous nous devons d'être transparents, et pour ce faire nous nous engageons à répondre le plus rapidement possible à toute demande.

A l'avenir, nous souhaitons également développer davantage de projets communs avec d'autres périscolaires M2A.

Les écoles, les crèches, les relais d'assistante maternelle

Avec notre opération péri-ouvert, nous accueillons tous les ans en nos locaux de Bantzenheim, les crèches et les assistantes maternelle. Cette journée de découverte permet de découvrir les locaux, projets pédagogiques expliqués, un contact très intéressant où le temps permet des échanges et de mieux

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 52 sur 54

connaître les animateurs, personnel administratif avec l'enfant au cœur du projet.

- ***Les familles***

L'échange avec les familles est quotidien en périscolaire. Tous les soirs, les parents trouvent écho à leurs interrogations et inquiétudes.

Les fêtes sont un outil d'échange avec l'ensemble des familles périscolaire
Convivialité, disponibilité et écoute sont requises et toutes les questions sont prises en compte et analysées.

- ***Les institutions***

 • DSDEN : Agrément périscolaire

L'agrément est déposé et obtenu au mois de juin pour l'année scolaire à venir.
L'effectif nominatif de toute personne en contact (animateur) avec les enfants est déclaré à temps.

La fiche complémentaire est mise à jour avant le démarrage de la saison à venir, au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil.

Cela permet un contrôle des effectifs et du taux d'encadrement.

 • CAF

Nous signons avec la CAF une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service.

Ces fiches signalétiques sont dûment remplies et transmis chaque trimestre à la CAF.

 • Les services vétérinaires

Ils accordent, après visite, l'autorisation d'ouverture du restaurant périscolaire.

 • Commission de sécurité

La commission de sécurité habilite avant ouverture l'association à fonctionner en toute sécurité dans les différents locaux.

 • PMI

Origine SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 53 sur 54

IX. Emargement

Equipe Pédagogique			
Nom	Prénom	Date	Signature
RAMM	Florane		
DEPRETZ	Marie-Laure		
ALANSO	Céline		
FAHNERT	Christine		
MARTINEZ	Manon		
SIEGFRIED	Katia		
STROEBEL	Corinne		
THOUVENIN	Delphine		
WEISGERBER	Anaïs		
WASSMER	Mali		
AKTAS	Oznur		
Maîtresses de Maison			
FAHNERT	Nitiya		
FLAMMEN	Fany		
ZBYROWSKI	Annissa		

==> Informations et guides complémentaires au travers de Quali'Loisirs - format papier au bureau de la direction ou par consultation intranet - guid - 29 pour accès

Origine : SPLEA	Date création : 01/10/2016	MàJ le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-29
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Direction AL	Durée de class. : Sans	Durée archive : 1 an	Page 54 sur 54